



FORMATIONS

CATALOGUE

FORMATION AU PROCESSUS COLLABORATIF

(4 jours)

Le processus collaboratif est un mode amiable conçu par des avocats pour les avocats, il représente, selon M. DELMAS GOYON, la forme la plus achevée d'une résolution amiable d'un conflit.

CERTIFICAT DE L'AVOCAT AMIABLE

(4 jours)

Connaître les modes amiables est une obligation déontologique ; pour y répondre l'AFPDC a conçu un programme permettant à tout avocat de connaître les aspects juridiques des MARDS et de s'approprier les outils spécifiques de la résolution amiable des conflits

LES ATELIERS

Durée : 2 heures

- **Présentation du processus collaboratif au client**
- **Les enjeux du récit**
- **MARD : comment choisir ?**
-

LES FORMATIONS

Durée : 8 heures

- **Déroulons un processus : entraînons-nous**
- **Formation à la négociation raisonnée**

L'AFPDC bénéficie du label QUALIOPi.

Elles sont éligibles au Fifpl.

Ses formateurs sont des avocats, praticiens effectifs du processus collaboratif.

L'AFPDC met en place, chaque mois, des formations pour devenir praticien du processus collaboratif, ainsi que des formations complémentaires (telles que proposées dans ce fascicule)

L'AFPDC met également en œuvre des formations sur mesure, pour répondre au mieux à vos demandes, tant dans le choix des dates que dans le choix des thèmes.

Une seule adresse pour obtenir des renseignements : contact@afpdc.com



CALENDRIER

Formations en visio
INSCRIPTION SUR LE SITE

<https://www.droit-collaboratif.org/>

Une formation vous intéresse ?

Inscrivez-vous sur contact@afpdc.com

une date sera prochainement fixée et vous en serez informé

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site

<https://www.droit-collaboratif.org/>